

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27/09/2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	15	15

Vote
A l'unanimité
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture
Le : 30/09/2024
Et
Publication ou notification du :
30/09/2024

L'an 2024, le 27 Septembre à 19h30, le Conseil Municipal de la Commune de Sennely s'est réuni en Mairie, salle du Conseil, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur de DREUZY Philippe, Maire, en session ordinaire.

Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 20/09/2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 20/09/2024.

Présents : M. de DREUZY Philippe, Maire,
Mmes : COLLET Elisabeth, CORNUAULT Yolande, MARTIN Muriel, ORLAND Martine, QUERCY Christine, VILLEY Séverine,
MM : AGOUTIN Cyril, BLEUSE Georges, BOUQUIN Jean-Jacques, COUTAND Patrick, DE BLOIS Bruno, DELIGNY Frédéric, FOUCAULT Gilles, GARRIDO Francis

Invité : M. ROCHE Jean-Paul, Président de la CCPS

A été nommé(e) secrétaire : M. BOUQUIN Jean-Jacques assisté de Mme BOUSSIER Marie-Anne

2024-37 – Demande de Fonds de Concours 2024 CCPS pour l'aménagement de l'Agence Postale Communale

Monsieur le Maire souhaite solliciter la Communauté de Communes des Portes de Sologne dans le cadre du Fonds de Concours 2024 pour les travaux d'aménagement de l'Agence Postale Communale.

Le coût prévisionnel de l'opération sera financé selon le plan suivant :

Coût prévisionnel de l'opération	Plan de financement	
39 161,29 €HT	La Poste :	22 000,00 €
	Fonds de Concours CCPS :	8 580,00 €
	Commune :	8 581,29 €
	TOTAL :	39 161,29 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** le projet et le plan de financement,
- **AUTORISE** Monsieur le MAire à solliciter la Communauté de Communes des Portes de Sologne dans le cadre du Fonds de Concours 2024 pour les travaux d'aménagement de l'Agence Postale Communale.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 30/09/2024

Le Secrétaire de séance,
M. BOUQUIN Jean-Jacques




Le Maire,
M. de DREUZY Philippe

